

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 25 mai 2022

Niveau vigilance sécheresse pour les bassins de la Loire et de l'Allier

Par arrêté préfectoral du 20 mai 2022, le Préfet du Cher a placé les bassins versants de l'Arnon amont, l'Arnon aval, l'Indre amont et du Cher en situation d'alerte.

Parallèlement et au regard de la situation hydrologique dégradée (pluviométrie déficitaire en hiver et au début du printemps), la Préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, a décidé de placer les axes Loire et Allier en situation de vigilance .

Les débits de la Loire et de l'Allier peuvent être soutenus par les barrages de Villerest (sur la Loire) et de Naussac (sur l'Allier). Ceux-ci permettent de maintenir au mieux les différents usages (eau potable en priorité, prélèvements agricoles ou industriels...) ainsi que le bon fonctionnement biologique de la Loire et de l'Allier pendant l'étiage. Toutefois, cette année les faibles pluies hivernales n'ont permis de les remplir qu'à 86 %.

Dans ces conditions, et sauf modification majeure de la pluviométrie, les premières restrictions sur les prélèvements effectués sur la Loire, l'Allier et leur nappe d'accompagnement devraient intervenir fin mai ou au mieux dans la première quinzaine de juin. Ces restrictions concerneront les usages professionnels et particuliers.

Ces décisions illustrent la nécessité d'utiliser la ressource en eau de manière économe. En effet, chacun peut agir à son niveau en adoptant les bons réflexes :

- Pour les particuliers : éviter de laisser couler l'eau ; limiter les arrosages du jardin ; installer des équipements économes en eau.
- Pour les collectivités : réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable.
- Pour les industriels : recycler certaines eaux de nettoyage ; mettre en place des circuits fermés ; modifier certains modes opératoires et process pour économiser l'eau.
- Pour les agriculteurs : mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation ; utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe ; choisir des cultures qui exigent moins d'eau.

En savoir plus :

Conseils du ministère de la transition écologique en matière de gestion économe de l'eau

<https://www.ecologie.gouv.fr/secheress-economiser-leau>

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication